

	<p><b><u>Ville de Saint-Loubès</u></b> <b><u>(Gironde)</u></b></p> <p><b>Séance du Conseil Municipal</b> <b>du mercredi 16 octobre 2013 18h00</b></p>	<p><b>Compte-rendu</b></p> <p><i>Articles L2121-25 et R2121-11 du Code général des collectivités territoriales</i></p>
---	---	--

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal :.....29

**DATE DE LA CONVOCATION : 09/10/2013**

En exercice :.....29

**DATE D'AFFICHAGE : 09/10/2013**

L'an deux mil treize et le seize octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

<b>Présents</b>	DURAND Pierre BARIANT Pierre BAUDET Jean-Michel BELMONTE Brigitte (arrivée en retard) BERTHELIER Jean-Michel BONNAMY Monique BONNEAU-CASTET Jean-François DURAND Agnès	DUVERNE Bernard GONZALEZ José HAUTEFAYE Colette MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis REY Gérard RODRIGUEZ André RUBIO Marie-Christine (arrivée en retard) RUNDSTADLER Marianna STURNY Lilian (arrivé en retard)
<b>Absents qui avaient donné pouvoir</b>	BOVA Marie à DUVERNE Bernard GOULLAUD Françoise à MASSONNEAU Bernard LAMBERT Sylvie à HAUTEFAYE Colette LIGNAC Bernadette à DURAND Pierre OLIVER Joëlle à RODRIGUEZ André QUILICO Chantal à BONNAMY Monique SEVERIN Marie-France à BARIANT Pierre	
<b>Excusés</b>	BERGAMO Florence GIACOMINI Pierre KNIBBS Paula ROUX Serge	
<b>Secrétaire de séance</b>	Gérard REY	

§§§

Le Maire ouvre la séance à 18h10, le temps d'atteindre le quorum nécessaire. Il désigne un secrétaire de séance, puis demande si le procès-verbal du précédent conseil appelle des observations de la part des conseillers.

Des observations sont faites par M. MAUGET qui seront consignées dans le procès-verbal de la séance.

Il est procédé au vote. Le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

**I - FINANCES**

- **D2013-10-01 DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 4 BUDGET COMMUNAL**

Le Budget principal 2013 de la commune a été voté le 28 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble de ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après, faisant l'objet du projet de la délibération.

<b>Décision modificative N°4</b>				
<b>Désignation</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	<b>Diminution</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Augmentation</b>
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-60632-33 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-64 : Fournitures de petit équipement	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558-020 : Autres biens mobiliers	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-020 : Maintenance	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-251 : Maintenance	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>500,00 €</b>	<b>10 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022-01 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>4 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673-421 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 300,00 €</b>	<b>11 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-020-01 : Dépenses imprévues ( investissement )	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	4 800,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-21318-15-020 : BATIMENTS DIVERS	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-88-311 : matériel informatique	351,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-20-311 : matériel, mobilier écoles	0,00 €	351,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-20-33 : matériel, mobilier écoles	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-20-64 : matériel, mobilier écoles	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>5 651,00 €</b>	<b>851,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2313-87-251 : cuisine centrale	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>25 651,00 €</b>	<b>20 851,00 €</b>	<b>4 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>-4 800,00 €</b>		<b>-4 800,00 €</b>	

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative à la délibération modificative n°4 du budget communal est adoptée à la majorité :**

<b>Vote</b>	POUR : 21
	CONTRE : 0
	ABSTENTIONS : 1 – BONNEAU-CASTET

• **D2013-10-02 DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 3 CENTRE CULTUREL**

Le Budget annexe centre culturel 2013 de la commune a été voté le 28 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date. L'ensemble des ces mouvements de crédits nécessite une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après, faisant l'objet du projet de la délibération.

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-61522-33 : Bâtiments	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184-33 : Versements à des organismes de formation	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6218-33 : Autre personnel extérieur	0,00 €	6 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative à la délibération modificative n°3 du budget annexe du centre culturel est adoptée à la majorité :**

<b>Vote</b>	POUR : 20
	CONTRE : 0
	ABSTENTIONS : 3 – MAUGET, DURAND Agnès, BONNEAU-CASTET

• **D2013-10-03 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIAL – PROJET AVENUE HENRI BERTRAND**

Dans le cadre des travaux de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique, un fonds de solidarité territorial (FST) a été mis en place afin que l'insertion de cette infrastructure dans son environnement soit réalisée de manière exemplaire.

La répartition a été effectuée en fonction du linéaire de voies traversant la commune, de la population dans une bande de 300 m de part et d'autre de la ligne et du nombre de bâtis acquis. L'enveloppe accordée à la commune de Saint Loubès est de 318 969€, elle peut donc solliciter ce fonds à hauteur de 80% de travaux d'investissement.

La réhabilitation de l'avenue Henri Bertrand ( voie qui mène à la gare) est envisagée.

Il est proposé au conseil municipal de valider la demande suivante :

<b>Plan de financement travaux avenue Henri Bertrand - Subvention FST -</b>	
Prévision montant des travaux avenue Henri Bertrand	346 997 €
Prévision Honoraires (5,25%)	18 217,34 €
TOTAL ht	365 214,34 €
Total TTC	436 796 ,35 €
Subvention Fonds Solidarité Territorial	223 551 €
Subvention Complémentaire au FST	68 620 ,47 €
Total subvention sollicitée (80%)	292 171,47 €
Autofinancement	144 624,88 €
TOTAL	436 796,35 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative à la demande de subvention pour le projet de travaux avenue Henri Bertrand est adoptée à l'unanimité.**

- **D2013-10-04 TARIFS SÉJOURS SKI 2014**

Les séjours hiver 2014 pour les enfants et les jeunes de Saint-Loubès se dérouleront de nouveau cette année à Boi-Taul en Espagne. Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

<b>Séjour hiver primaire du 15 au 22 février 2014</b>				
<b>Tarifs</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>Hors-commune</b>
	374€	440€	506€	550€

<b>Séjour hiver ados du 22 au 1er mars 2014</b>				
<b>Tarifs</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>Hors-commune</b>
	405,50€	477€	548,60€	596,30€

Le paiement d'arrhes d'un montant de 30 % du tarif, règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est requis lors de la réservation.

Pour les fratries, il est proposé d'accorder une diminution du prix de 10% pour une deuxième inscription, et 15 % pour les enfants suivants.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative aux tarifs des séjours ski est adoptée à l'unanimité.**

• **D2013-10-05 PROGRAMMATION CULTURELLE – GESTION DE BILLETTERIE**

Dans le cadre de la programmation culturelle, cinq spectacles vont être organisés directement par les producteurs. A cette occasion, les producteurs délèguent au service culturel la gestion de la billetterie. En contrepartie du service rendu, la commune conserve une partie de cette recette. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les producteurs qui permettra :

- d'adopter le principe de l'encaissement intermédiaire et d'autoriser la régie de recettes à recouvrir les droits d'entrée pour l'organisateur,
- autoriser la réversion des sommes perçues à l'organisateur.

Date	Montant conservé	Spectacle	Producteur
12/10/13	1 €	De Caï à Triana	Asso Triana
31/10/13	2 €	Miss Aquitaine 2014	Bordeaux Com événementiel
13/11/13	1 €	Grans Cabaret de Paris	Trabucco
28/04/14	1 €	Légendes chansons Françaises	Trabucco
01/04/14	1 €	Concert Humanitaire	Foméco

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.  
**La délibération relative à la gestion de billetterie est adoptée à l'unanimité.**

• **D2013-10-06 MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES – ENTRETIEN DU COMPLEXE SPORTIF (2012MAPA19)**

Vu l'article L2122-21 du code général des collectivités territoriales,  
 Vu les articles 26 et 28 du code des marchés publics,

La commune dispose d'un ensemble immobilier dénommé « complexe sportif » dédiée à la pratique du sport. Les bâtiments qui le composent nécessitent un entretien quotidien du fait de leur utilisation par les associations de la commune ainsi que par les écoliers et collégiens.

Les locaux étaient jusqu'à présents entretenus par des agents communaux. A l'occasion d'un départ à la retraite, il est décidé d'externaliser cette prestation.

Une procédure adaptée de marché public de travaux a été organisée, avec un avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 19 juillet 2013. Quatre offres ont été présentées.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir celle de la société SIPE (33 560 CARBON-BLANC), y compris l'option prévoyant la fourniture d'une auto-laveuse de sol, pour une durée de un an renouvelable une fois pour un coût annuel de 37 276,02 € TTC.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative à au marché public de nettoyage du complexe sportif est adoptée à la majorité :**

<b>Vote</b>	POUR : 25
	CONTRE : 0
	ABSTENTIONS : 2 – MAUGET, DURAND Agnès

- **INFORMATION SUR LES MARCHÉS PUBLICS**

Dans le cadre de sa délégation par le conseil municipal en matière de marchés publics, Monsieur le Maire a signé les marchés suivants (les prix sont en € TTC) :

**2013MAPA07 Fourniture et pose de mâts d'éclairage sur la plaine de Cavernes**

Lot unique : AXIMUM (33560 CARBON-BLANC) 25 116,00 €

**2013MAPA14 Travaux de voirie 2013 – Chemin du Livey**

Lot unique : EUROVIA GIRONDE SAS (33706 MÉRIGNAC) 260 509,73 €

**Cette information ne donne pas lieu à un vote.**

- **D2013-10-07 TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'évolution des effectifs du personnel de la commune nécessite la mise à jour suivante, il est proposé au conseil municipal de valider les différentes modifications :

<b>Agents titulaires</b>		
<b>Suppression</b>	<b>Création</b>	<b>Date</b>
1 Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	1 Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	01/12/2013
2 Auxiliaire de puériculture 1ère classe	2 Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	01/12/2013
2 ATSEM 1ère classe	2 ATSEM principal 2ème classe	01/12/2013
2 Adjoint technique principal 2ème classe	2 Adjoint technique principal 1ère classe	01/12/2013
1 Adjoint administratif 2ème classe	1 Adjoint administratif 1ère classe	01/12/2013
1 Adjoint technique 2ème classe	1 Adjoint technique 1ère classe	01/12/2013
1 Assistant de conservation du Patrimoine 2ème classe	1 Assistant de conservation du Patrimoine 1ère classe	01/12/2013
1 Adjoint technique 2ème classe	1 agent de maîtrise	01/12/2013

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative au tableau des effectifs est adoptée à la majorité :**

<b>Vote</b>	POUR : 26
	CONTRE : 0
	ABSTENTIONS : 1 – BONNEAU-CASTET

• **D2013-10-08 RÉTROCESSION DE VOIES**

Les présidents des associations syndicales des lotissements « Les Près de Loustalot, Le Domaine de l'Eau Vive et Le Clos du Gary » ont sollicité l'incorporation dans le domaine public communal des voies et espaces verts. Ces voies sont réalisées et ont été réceptionnées par les services compétents. Les voies concernées sont la rue du Bardeau et la rue du Canteranne pour les Près de Loustalot, la rue Frédéric Chopin pour le Clos du Gary et l'impasse de l'eau vive pour le lotissement du même nom.

Il est proposé au Conseil municipal :

– d'accepter le principe d'incorporer dans le domaine public communal la voirie et les espaces verts de ces 3 lotissements comme indiqué ci-dessous :

Les Près de Loustalot		Domaine de l'Eau vive		Le Clos du Gary	
Référence parcellaire	Superficie de la parcelle	Référence parcellaire	Superficie de la parcelle	Référence parcellaire	Superficie de la parcelle
E 2927	61	G 1565	1158	C 2680	2754
E 2928	1370	G 1566	146	C 2681	1480
E 3011	1044	G 1564	185	C 2682	4247
E 3022	2386				
<b>TOTAL</b>	<b>4 861 m<sup>2</sup></b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 489 m<sup>2</sup></b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 481 m<sup>2</sup></b>

– d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'enquête publique relative au déclassement de ces voies et à nommer le Commissaire Enquêteur.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.  
**La délibération relative à la rétrocession de voies est adoptée à la majorité.**

• **D2013-10-09 DÉNOMINATION DE VOIE**

Le permis de construire concernant le lotissement de la Métairie situé Chemin de Cavernes a été accordé le 9/08/2013 pour la création de 8 lots. A cette occasion, une voie en impasse a été créée au sein du programme.

Afin d'attribuer les adresses au plus tôt, il convient de la nommer cette voie, selon les propositions suivantes :

- Impasse Théophile Gautier
- Impasse Charles Baudelaire

- Impasse de la Métairie

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**La délibération relative à la dénomination de voie (solution retenue : Impasse de la Métairie) est adoptée à la majorité.**

- **D2013-10-10 CESSION DES EMPRISES LGV**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente dont la copie est jointe en annexe. En effet, dans le cadre de l'emprise de la voie de la LGV, deux parcelles du domaine privé de la commune :

- A 2 d'une surface de 163m<sup>2</sup>,
- A 1001 d'une surface de 196m<sup>2</sup>,

doivent être cédées à Réseau Ferré de France pour un montant estimé par les domaines de 188,47 €.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

**Le conseil municipal demande également que le droit de passage soit concerné pour l'entretien des digues.**

**La délibération à la cession des emprises LGV est adoptée à la majorité.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Une fois l'ordre du jour épuisé, il est procédé au tour de table.

La séance est levée à 18h50.



<b>TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS</b>	
D2013.10.01	DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 4, BUDGET COMMUNAL
D2013.10.02	DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 3, BUDGET CENTRE CULTUREL
D2013.10.03	DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIAL – PROJET AVENUE HENRI BERTRAND
D2013.10.04	TARIFS SÉJOURS SKI 2014
D2013.10.05	PROGRAMMATION CULTURELLE – GESTION DE BILLETTERIE
D2013.10.06	MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES – ENTRETIEN DU COMPLEXE SPORTIF
///	INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES PAS MONSIEUR LE MAIRE EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS
D2013.10.07	TABLEAU DES EFFECTIFS
D2013.10.08	RÉTROCESSION DE VOIES
D2013.10.09	DÉNOMINATION DE VOIE
D2013.10.10	CESSION DES EMPRISES NÉCESSAIRES À LA LGV